

LA MIGRATION ET L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES AU LIBAN AUTONOMISATION DES FEMMES, MOBILITÉS, CORPS ET VIOLENCES

Noura Raad*

Avec la mondialisation, la mobilité des personnes est devenue croissante, et les femmes sont des actrices essentielles dans ce phénomène migratoire. Cet article s'intéresse au rôle des femmes dans le phénomène migratoire et au rôle de la migration dans l'avancement des droits des femmes pour atteindre une égalité entre les sexes. D'une part, le phénomène migratoire permet aux femmes de s'autonomiser et de s'émanciper économiquement ; d'autre part, la migration les soumet à des situations difficiles, les confrontant à des obstacles d'ordre juridique, professionnel et pratique, à des violences et des exploitations morales, physiques et/ou sexuelles, à des inégalités par rapport aux hommes dans les conditions de travail, de rémunération, etc. Puisque le Liban a été depuis toujours au centre du phénomène de la migration, comme étant une terre d'émigration et d'immigration, il est utile de questionner la migration à travers une perspective féministe et de voir, plus spécifiquement, son rôle et ses conséquences sur l'émancipation économique des femmes qui migrent vers le Liban.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un.e migrant.e est « toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour »¹.

Avec la mondialisation, la mobilité des individus est devenue de plus en plus facile et, par conséquent, le phénomène de la migration s'est renforcé. Au niveau de la Méditerranée, le Liban a été depuis toujours considéré comme un pays principal d'émigration et d'immigration.

1

* Doctorante en droit entre Aix-Marseille Université et l'Université libanaise et chargée d'enseignement.
1 <https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant>

En partenariat avec:



IEMed.



Réseau universitaire et scientifique
rus emeg
sur les femmes et le Genre

Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط



D'une part, il est connu pour être une terre d'émigration suite aux différentes guerres, avec une diaspora estimée à plusieurs millions de personnes dans le monde entier. D'autre part, le Liban est un pays d'immigration important qui reçoit chaque année des milliers de migrant.e.s qui viennent à la recherche d'un emploi ou pour fuir la guerre dans leur pays d'origine. C'est pourquoi nous allons traiter le sujet de la migration à partir de l'exemple du Liban ; nous exposerons son impact sur les femmes qui migrent vers le Liban de manière plus spécifique.

En effet, le phénomène migratoire n'est pas sans conséquences sur les femmes : il peut renforcer l'autonomisation et l'indépendance économique de ces dernières, soit au contraire les marginaliser et les placer dans des situations de vulnérabilité, de dépendance et les exposer à des violences. Ainsi, il s'agira de questionner l'impact du phénomène migratoire sur les conditions de vie des femmes et l'influence exercée par la mobilité de ces dernières sur leurs statuts et droits, et ce d'autant plus que ces dernières sont désormais majoritaires dans le flux migratoire². Il paraît alors important d'analyser, de manière plus spécifique, la migration des femmes vers le Liban afin d'apprécier son impact sur leur émancipation économique et de comprendre s'il s'agit d'un moyen d'émancipation ou de soumission de ces dernières³. Or,

² Voir Moreno-Fontes Chammartin (2013) ; voir aussi Wiki Gender, « La migration féminine », <http://www.wikigender.org/fr/wiki/la-migration-feminine/>.

³ Comme les hommes, les femmes libanaises jouent de plus en plus un rôle important dans le projet migratoire. La migration des Libanaises vers l'étranger en a aidé beaucoup à poursuivre leurs études, à trouver de bonnes opportunités dans le domaine de l'emploi et à avoir une indépendance économique. Ceci représente une importance majeure pour les femmes qui, ainsi, s'émancipent économiquement et pour le Liban parce qu'elles contribuent à faire avancer l'économie du pays par le transfert des fonds. Ce type de migration contribue alors à l'émancipation économique des femmes et à la lutte contre la pauvreté. Néanmoins, ce qui nous intéresse dans cette étude, c'est la question de l'émancipation économique des femmes qui migrent vers le Liban.

l'émigration des femmes vers le Liban peut se présenter sous trois aspects. Dans un premier temps, cette migration peut être entreprise par une décision personnelle des femmes qui vont au Liban pour chercher une nouvelle vie, un bon emploi ou pour fuir les traditions. Il s'agit notamment des femmes qui viennent d'Asie ou d'Afrique pour devenir des « travailleuses domestiques » ou être employées dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie. Il s'agit alors essentiellement d'une migration économique des femmes. Dans un second temps, la mobilité des femmes vers le Liban peut prendre la forme d'une nécessité suite aux guerres déclenchées dans les pays voisins ; c'est le cas notamment des réfugiées. En troisième lieu, l'émigration des femmes vers le Liban peut être contrainte et organisée dans le cadre de la traite des filles et des femmes en vue de leur exploitation économique et/ou sexuelle. C'est le cas notamment des femmes venant d'Afrique et d'Europe de l'Est qui sont forcées de se livrer à la prostitution au Liban. À partir de ces trois formes, il est intéressant de voir le double effet de l'immigration au Liban sur la condition de ces femmes et ses conséquences sur leur émancipation économique.

Dans ce contexte, aborder la question de la migration et son impact sur la condition féminine c'est s'engager dans l'étude, d'une part, des avantages de ce phénomène et ses retombées sur l'émancipation économique des femmes et exposer, d'autre part, ses inconvénients aboutissant à l'oppression et à la dépendance économique des femmes.

La migration : moyen d'émancipation économique des femmes au Liban

S'agissant de la migration vers le Liban, plusieurs études récentes ont montré qu'il existe une prédominance de la main-d'œuvre féminine parmi les immigré.e.s ayant une situation régulière (Longuenesse, 2013). Cependant, cette observation reste limitée suite à l'absence de statistiques fiables sur le sujet des migrations irrégulières.

Néanmoins, il est vrai qu'un grand nombre de femmes viennent au Liban et s'engagent surtout en tant que « travailleuses domestiques ». En 2015, le Liban comptait à peu près 200.000 employées domestiques, selon HRW (Ricard, 2015). Ces femmes arrivent des pays les plus pauvres, comme les Philippines, l'Éthiopie, le Sri Lanka, Madagascar, l'Inde et d'autres pays d'Afrique, pour travailler, gagner de l'argent et aider leurs familles dans leur pays d'origine. Cette forme de migration leur permet d'acquérir une indépendance économique et matérielle et d'améliorer leurs conditions de vie. En outre, ces femmes contribuent aussi bien au développement économique de leur pays d'origine qu'à celui du pays d'accueil.

Outre les migrantes « travailleuses domestiques », plusieurs femmes viennent notamment du Maghreb pour travailler dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Ces dernières





connaissent également une autonomisation économique qui leur permet de s'émanciper sur le marché du travail, de devenir indépendante et de lutter contre la pauvreté.

Si la mobilité des femmes contribue à leur émancipation et à leur indépendance économique et favorise l'égalité entre les sexes, pour des milliers d'autres femmes, néanmoins, la migration les soumet à des conditions de travail dures, à des maltraitements et des violences et les rend dépendantes de l'autorité masculine de leurs garants et de leurs exploitateurs.

La migration : moyen de dépendance économique des femmes au Liban

Dans cette partie, nous allons traiter le statut des femmes migrantes qui deviennent des « travailleuses domestiques », celles qui sont victimes de traite et/ou qui rentrent volontairement au Liban par le biais d'un visa « d'artiste » ainsi que les réfugiées syriennes qui cherchent un emploi pour survivre. Le point commun entre toutes ces formes de migration réside dans le fait que ces femmes migrent vers le Liban, cherchent un emploi pour améliorer leur condition financière et, malheureusement, seront rapidement exploitées économiquement, socialement et/ou sexuellement, subiront des violences multiples et deviendront des victimes du phénomène de la migration.

S'agissant des femmes migrantes « travailleuses domestiques », plusieurs États ont légiféré et pris des mesures nécessaires pour réglementer et professionnaliser leur travail, pour leur accorder un statut, pour les protéger et déterminer leurs droits et obligations. Au Liban, ce n'est pas le cas. Jusqu'à aujourd'hui, il n'existe aucune législation qui réglemente le statut légal de ces femmes migrantes. Bien au contraire, elles font partie des travailleuses les moins reconnues et les moins protégées. Elles subissent toutes les formes d'exploitation de la part de leur garant et de leur employeur. Elles sont maltraitées, elles sont souvent séquestrées, subissent des malnutritions, des violences, des abus sexuels, des harcèlements et des viols. Elles ne peuvent pas

dénoncer ces pratiques puisqu'elles ne bénéficient d'aucune protection légale. Ainsi, soit elles gardent le silence et continuent à subir ces abus, soit elles les déclarent et seront renvoyées dans leur pays d'origine, ou enfermées et exploitées, soit elles s'enfuient, s'isolent et finiront parfois par se suicider (Ricard, 2015). Suite au silence des politiciens, la société civile s'est mobilisée et des manifestations ont été organisées pour revendiquer la reconnaissance du statut juridique de ces travailleuses domestiques et leur protection au niveau du droit libanais. Mais ces efforts n'ont pas encore abouti à une législation en la matière.

Cette même problématique se pose également au Liban s'agissant des femmes migrantes qui obtiennent un visa « d'artiste » pour travailler et qui sont aussi exploitées par les proxénètes et les clients. Ces femmes viennent notamment d'Europe de l'Est et d'Afrique à la recherche de travail, ou en tant que victimes de la traite, ou suite à des tromperies et des pressions de la part de leurs exploiters. Elles migrent volontairement en croyant qu'elles vont avoir un emploi et un salaire. Plusieurs d'entre elles signent un faux contrat de travail suite aux manœuvres frauduleuses employées par les exploiters (Augé, 2015). Quelles que soient les raisons de leur migration, une fois arrivées au Liban, leurs passeports leur sont confisqués et elles s'aperçoivent qu'elles sont entre les mains de trafiquants et de proxénètes qui vont les exploiter et les forcer à se prostituer. Ces femmes subissent alors toutes les formes de violence et d'exploitation de la part des trafiquants, des proxénètes et des clients. Si elles se plaignent de mauvais traitements, elles risquent de se retrouver à la rue sans papiers, ni logement. Étant donné que ces phénomènes rapportent des profits énormes, ils sont alors perpétrés et très répandus au Liban et parfois même les autorités policières contribuent à leur renforcement.

Or, la loi n° 164 de 2011 a été mise en place au Liban pour réprimer le crime de traite des êtres humains et mettre fin à la prostitution, mais celle-ci reste limitée tant au niveau juridique que pratique. D'une part, ces réseaux sont difficiles à démanteler notamment avec l'émergence des nouvelles technologies. D'autre part, la loi comprend plusieurs lacunes au niveau de sa rédaction, de son interprétation et de son application (Merhi, 2015). En outre, le problème de la protection de ces femmes migrantes qui se livrent à la prostitution réside dans la législation libanaise qui est prohibitionniste ; la prostituée est considérée alors comme une auteure d'infraction pénale et non comme une victime. Les mineures sont protégées par la loi, mais les majeures sont condamnées. Il existe, par conséquent, une contradiction flagrante en droit libanais entre la loi qui incrimine la traite et protège les victimes et la loi qui pénalise les prostituées au lieu de les aider et de les accompagner.

Enfin, il existe une troisième catégorie de femmes victimes de la migration qui sont venues au Liban pour fuir les guerres dans leur pays d'origine et qui se sont retrouvées dans des



situations de vulnérabilité. Il s'agit des réfugiées, et dans cette étude nous allons mettre l'accent sur l'impact de la migration sur les réfugiées syriennes de manière plus spécifique.

Suite au nombre croissant de réfugié.e.s sur le territoire libanais et les difficultés de vie qu'ils/elles subissent, les femmes comme les hommes vont à la recherche d'un emploi pour pouvoir survivre. Ce phénomène a renforcé les violences à l'encontre des femmes. La majorité des réfugiées subissent des discriminations et des exploitations, elles sont exposées quotidiennement aux harcèlements, elles

sont kidnappées, attaquées et violées dans les rues ou dans leur lieu de travail. De plus, plusieurs réfugiées sont victimes des mariages forcés. Ces dernières sont soit vendues par leur famille, soit elles sont obligées de se marier. Dans de nombreux cas, ces filles sont vendues à des hommes qui les forcent à se prostituer, ou elles sont livrées à la prostitution par leur famille. Les réfugiées subissent alors des discriminations en tant que femmes et réfugiées. Plusieurs problèmes empêchent de les protéger tant au niveau juridique que politique et pratique. En effet, les lois libanaises sont elles-mêmes limitées et gravement discriminatoires vis-à-vis des femmes, indépendamment de leur nationalité. Au niveau politique, les avis contradictoires sur la migration et les réfugié.e.s contribuent à rendre la situation de ces femmes plus compliquée. Au niveau pratique, ces femmes gardent souvent le silence pour ne pas perdre leur emploi, par peur d'être maltraitées, ou par ignorance de leurs droits.

Le phénomène migratoire a alors un impact direct sur la condition féminine. Celui-ci a aidé beaucoup de femmes à se libérer des traditions et des règles culturelles et religieuses, à travailler et à avoir une autonomisation. Il contribue alors à l'émancipation économique de ces femmes. Néanmoins, les avantages du phénomène migratoire féminin se trouvent limités par l'autre visage de la migration conduisant à l'exploitation des femmes. De ce point de vue, la migration a un impact négatif sur la condition féminine, elle limite la libre circulation des femmes, les soumet à nouveau à l'autorité masculine et perpétue les discriminations et les violences à leur encontre. Pour que la migration soit un moyen d'émancipation et d'indépendance des femmes, il faut réformer les lois internes, éliminer les discriminations des législations et pénaliser explicitement toutes les formes de violences sexuelles et sexistes. Il faut changer la perception des individus sur la migration, quel que soit le statut juridique de la personne migrante. Il faut imposer des formations aux autorités étatiques, juridiques et judiciaires et une véritable sensibilisation de la société civile sur les questions de violences, de discriminations et des inégalités. Il est nécessaire aussi de se conformer aux instruments juridiques internationaux, de



les ratifier, de les transposer en droit interne et de les appliquer. Enfin, il faut une coopération entre les États et les ONG pour parvenir à combattre les violences et pour transformer la migration en un moyen d'amélioration de la vie des êtres humains.

Il n'existe pas de solutions miracles face au drame humanitaire découlant de la migration, il faut aujourd'hui une solidarité pour mettre fin au visage négatif de ce phénomène.



Bibliographie

Augé, Étienne. *Liban*, Louvain-la-Neuve / Paris, De Boeck Supérieur, collection « Monde arabe / Monde musulman », 2015.

Moreno-Fontes Chammartin, Gloria. « Les migrations féminines : un nouveau défi pour repenser les politiques migratoires et favoriser leur contribution au développement », Organisation Mondiale du Travail-OIT, 2013 : <http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/proasile/proasile-final-article-5.pdf>.

Hachem, Rim. *Migrants et travailleurs étrangers au Liban. Situations, réglementations et sociabilités*, Rapport de stage, IFPO (Institut français du Proche-Orient), juin 2013.

Longuenesse, Élisabeth et Hachem, Rim. « Travailleurs étrangers, droit du travail et réglementation de l'immigration », *Les carnets de l'Ifpo*, 4 novembre 2013 : <http://ifpo.hypotheses.org/5393>.

Merhi, Nada. « Trafic humain : le Liban appelé à étendre sa législation aux moyens de prévention et de protection », *Orient Le Jour*, 31 juillet 2015.

Ricard, Thérèse. « Travail forcé au Liban », *Revue Quart Monde*, « Esclavage d'hier et d'aujourd'hui », 2015 : <https://www.editionsquartmonde.org/rqm/document.php?id=6105>.



AUTONOMISATION DES FEMMES, MOBILITÉS, CORPS ET VIOLENCES

Depuis sa création en 2012, le Réseau Universitaire et Scientifique Euro-Méditerranéen sur le genre et les femmes-RUSEMEG, membre fondateur de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée-FFEM, favorise la diffusion des études sur les femmes et le genre dans la région euro-méditerranéenne. Il organise régulièrement, avec le soutien financier du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - MEAE (France), des séminaires, des colloques et des ateliers doctoraux itinérants afin de promouvoir et développer la recherche dans ce domaine. Cette publication présente certains des travaux de chercheur·es confirmé·es et de doctorant·es ayant participé à quatre de ces manifestations scientifiques :

- 1) Le 5^e séminaire itinérant du RUSEMEG, « Freins et obstacles à l'autonomisation économique des femmes » (Rabat, 2015, coorganisé avec l'École de Gouvernance et d'Économie de l'Université polytechnique Mohammed VI de Rabat) ;
- 2) Le 6^e séminaire itinérant du RUSEMEG, « Violences contre les femmes, violence fondée sur le genre » (Tunis, 2015, coorganisé avec la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de l'Université de la Manouba) ;
- 3) Le colloque « Mondialisation, genre et mobilité » (Tunis, 2016, coorganisé avec le CAWTAR) ;
- 4) Le 7^e séminaire itinérant du RUSEMEG, « Fabrique des corps et production des inégalités fondées sur le genre » (Tanger, 2017, coorganisé avec la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Abdelmalek Essaâdi de Tanger).

Ces travaux ont été adaptés par leurs auteur·es à la diffusion de la recherche adressée à un public non spécialiste. Cette publication a donc pour objectif d'élargir la visibilité des travaux de recherche dans le domaine des femmes et du genre dans la région euro-méditerranéenne en les rendant plus accessibles au grand public.

Ont coordonné cette publication Rajaa Berrada, Zohra Mezgueldi et Marta Segarra, membres du RUSEMEG.

SOMMAIRE :

I. Autonomisation des femmes

Laïla Benchahda et Mehdi Ataïbi, « La notion 'd'autonomisation des femmes', entre pertinence et ambivalence »

Naima Chikhaoui, « Économie sociale et solidaire, portées et perspectives d'autonomisation des femmes au Maroc »

II. Violences et mobilités

Azadeh Kian, « Violence de genre, violence faite aux femmes. L'articulation des rapports de pouvoir dans les espaces domestique, national et international »

Adelina Miranda, « Les migrations des femmes autour de la Méditerranée »

Noura Raad, « La migration et l'émancipation économique des femmes au Liban »



III. Corps

Fatma Oussedik, « Pour une histoire récente des corps féminins en Algérie »

Monia Lachheb, « Corps féminins et sexualités dites atypiques. Pouvoir et contestation des normes de genre en Tunisie »

Zouhair Gassim, « La fabrique des corps dans et par l'éducation sexuelle au Maroc ».

Pour citer cet article : Noura Raad, « La migration et l'émancipation économique des femmes au Liban », dans *Autonomisation des femmes, mobilités, corps et violences*, 2017. Disponible sur www.euromedwomen.foundation/pg/fr/documents/all

